



Prairie

FLASH N°01

19/07/2024



MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE LA SOUVERAINETÉ
ALIMENTAIRE

Liberté
Égalité
Fraternité



FREDON
NOUVELLE-AQUITAINE



AGRICULTURES
& TERRITOIRES
CHAMBRE D'AGRICULTURE
NOUVELLE-AQUITAINE

Rédacteur du bulletin

Olivier GAILLARD
FREDON Nouvelle-
Aquitaine
olivier.gaillard@fredon-na.fr

Directeur de publication

DRAAF
Service Régional
de l'Alimentation
Nouvelle-Aquitaine
22 Rue des Pénitents Blancs
87000 LIMOGES

Diffusion

Chambre régionale
d'agriculture Nouvelle-
Aquitaine
Boulevard des Arcades
87060 LIMOGES Cedex 2

**Reproduction intégrale
de ce bulletin autorisée.
Reproduction partielle
autorisée avec la mention
« extrait du Flash campagnol
Nouvelle Aquitaine-N°1 du
19/07/2024 »**

ÉCOPHYTO
RÉDUIRE ET AMÉLIORER
L'UTILISATION DES PHYTOS

Bulletin disponible sur bsv.na.chambagri.fr
et sur le site de la DRAAF <http://draaf.nouvelle-aquitaine.agriculture.gouv.fr/BSV-Nouvelle-Aquitaine-2023>

**Recevez le Bulletin de votre choix GRATUITEMENT
en cliquant sur [Formulaire d'abonnement au BSV](#)**

Ce qu'il faut retenir

Campagnol terrestre

- Les observations de cet été montrent **une situation calme pour une majeure partie du territoire Limousin. La « zone vergers » (aux confins de la Dordogne)**, semble être dans cette même dynamique.
- Les observations laissent penser que nous sommes en phase de basse densité sur le territoire Limousin.
- Les observations de cette année sont difficiles à cause des fortes précipitations qui ont retardé les coupes d'herbe.

Campagnol des champs

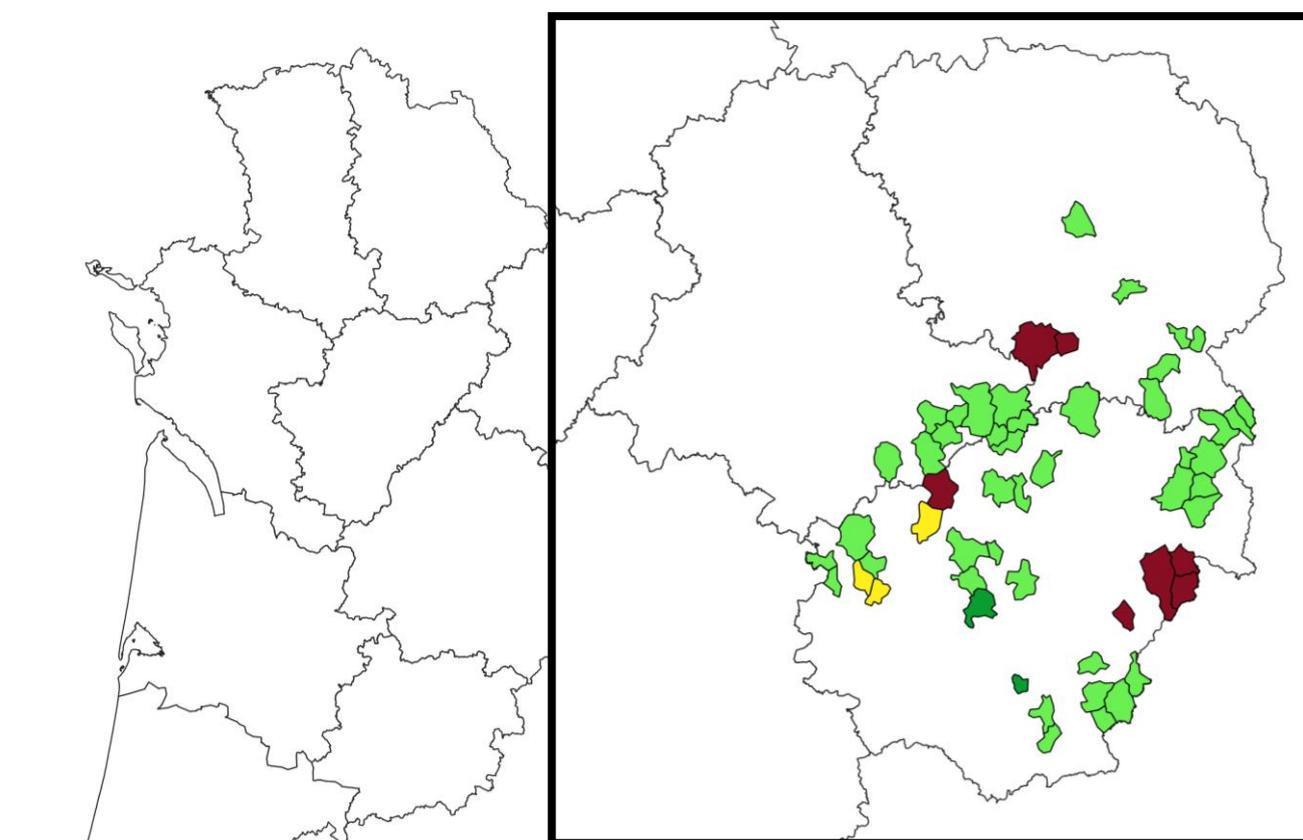
- Les dernières observations montrent une faible activité du campagnol des champs.

1) Situation sanitaire du campagnol terrestre :

L'établissement de la carte de situation sanitaire repose sur une méthode de scoring communal, comprenant des observations ponctuelles en plusieurs points de chaque commune, renforcées par un comptage selon la méthode indiciaire. Entre le 20 juin et le 18 juillet 2024, 57 communes ont été observées. Certaines évaluations visuelles ont pu être sous-estimées en raison des travaux de fenaison.

Les observations réalisées peu après une récolte de fourrage ne permettent souvent pas de détecter des signes récents de présence. En période sèche, les campagnols peuvent survivre sans créer de monticules visibles. Cependant, le campagnol terrestre reste présent, bien qu'il puisse vivre de manière assez discrète. En Auvergne, une étude a révélé une densité d'environ 200 campagnols par hectare sans indices récents de présence. Ainsi, malgré une densité apparente faible, il est crucial de continuer à surveiller les parcelles, surtout après la fin des foins.

Les niveaux d'infestation en ce début d'été, similaires à ceux de l'été 2023, restent faibles. Les populations devraient augmenter jusqu'au début de l'hiver.



Pourcentage d'infestation des campagnols terrestres

- Absence de campagnols (note 0)
- 1 % à 10 % (note 1)
- 11 % à 33% (note 2)
- 34 % à 66 % (note 3)
- plus de 66 % (note 4)

En Haute-Vienne : Phase de basse densité

La situation sur le plateau de Millevaches (GDON Eymoutiers et Châteauneuf-la-Forêt) s'est stabilisée à un niveau de basse densité, sans évolution notable des populations depuis 2023.

Une situation similaire est observée sur le GDON de Saint-Germain-les-Belles, bien que la présence des campagnols dans les deux principaux vergers de la commune soit difficile à évaluer. Les indices de présence dans les vergers sont peu visibles en cette saison. La pluviométrie des derniers mois a permis aux arbres ayant subi des dommages cet hiver de ne pas se détériorer trop rapidement.

En Creuse : Phase de basse densité

Les observations indiquent une basse densité de population de campagnols terrestres dans la majeure partie du département, à l'exception de la zone de Royère-de-Vassivière. Dans quelques communes de cette région, les populations de campagnols ont atteint un niveau préoccupant.

En Corrèze : Phase de basse densité

En Xaintrie, à la frontière avec le Cantal, la situation est favorable. La période de fenaison dans cette région est retardée, et il est possible que des observations après la récolte révèlent un niveau d'infestation plus élevé.

La dynamique des populations enregistrées sur la partie corrézienne du plateau de Millevaches est aussi favorable que celle de la Haute-Vienne, avec des populations en basse densité à l'exception de la commune de Meilhards, où le niveau d'infestation dépasse 33 %.

La zone arboricole (GDON Juillac, Lubersac, Vigeois) présente un niveau d'infestation compris entre 1 et 11 %. Ces observations, faites dans des vergers, sont à analyser avec prudence car il est difficile d'évaluer les populations actives dans des vergers palissés. Les parcelles présentent de nombreux réseaux de galeries pouvant être utilisées par plusieurs espèces (taupes, campagnols divers...). Des niveaux d'infestation similaires ont été observés dans les parcelles en prairie à proximité. La situation sanitaire est plus favorable que celle de l'été dernier.

En Haute-Corrèze (GDON d'Ussel, Bort-les-Orgues, Eygurande), les observations montrent une activité avec des niveaux d'infestation relativement faibles, soit une note de 1 sur la quasi-totalité des communes enregistrées, à l'exception du GDON de Neuvic où la population semble être à un niveau plus élevé (note 3).

En Dordogne : Confirmation de présence du campagnol terrestre

Cette zone, qui est principalement concernée par la présence de vergers, subit les mêmes contraintes d'observation que les GDON de Juillac, Lubersac et Vigeois. A savoir, que la période est peu propice à des observations d'indices frais.

2) Situation sanitaire du campagnol des champs :

Les précipitations excessives du printemps ont eu un impact négatif sur les campagnols des champs. Les observations réalisées dans les cultures de céréales d'hiver et de luzerne ont révélé une activité très réduite des campagnols dans les zones de référence des Deux-Sèvres et de la Vienne. Cependant, les premières observations estivales montrent une reprise de leur activité dans divers milieux, particulièrement dans les cultures fourragères situées au nord de la Charente, au sud des Deux-Sèvres et au sud de la Vienne.

Pour les cultures d'hiver, la moisson en cours et le déchaumage suffisent à réduire les populations de campagnols dans les zones infestées. En revanche, dans les cultures fourragères, notamment la luzerne, les conditions actuelles sont propices à la prolifération des campagnols. Une surveillance rigoureuse et la mise en place de mesures prophylactiques sont donc indispensables pour maintenir la population

3) Conclusion :

Les observations estivales révèlent que les populations de campagnols terrestres sont en phase de basse densité sur la majorité de leur aire de répartition. Toutefois, les récoltes de foin en cours rendent ces observations difficiles. Il est possible que les infestations paraissent plus importantes après la première coupe.

En tenant compte des observations et du cycle biologique du ravageur, il semble que nous soyons dans une deuxième année de basse densité. Il sera crucial de surveiller attentivement la phase de croissance potentielle l'année prochaine.

Pour ce qui est du campagnol des champs, les populations enregistrées durant cette campagne sont conservées aussi faibles que les deux années précédentes. Les conditions hivernales relativement douces et humides, ainsi qu'un mois de mai pluvieux, ont probablement ralenti leur développement. Il est important de rester vigilant après les récoltes pour prévenir une recrudescence significative

Les structures partenaires dans la réalisation des observations nécessaires à l'élaboration de ce flash Prairie / Edition Zone Nouvelle-Aquitaine sont les suivantes : FREDON Nouvelle-Aquitaine, présidents des GDON et chefs d'exploitation.

Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles réalisées sur un réseau de parcelles. S'il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, celle-ci ne peut pas être transposée telle quelle à chacune des parcelles. L'Etat dégage donc toute responsabilité quant aux décisions prises par les agriculteurs pour la protection de leurs cultures. Celles-ci se décident sur la base des observations que chacun réalise sur ses parcelles et s'appuient le cas échéant sur les préconisations issues de bulletins techniques (la traçabilité des observations est nécessaire).